

Quelle célébration choisir lors d'un décès?

Votre paroisse désire vous offrir une célébration funéraire qui respecte les dernières volontés de la personne défunte et le cheminement de la famille. Pour cela différentes formes de célébrations sont proposées.

A. À L'ÉGLISE, les funérailles peuvent être célébrées sous deux formes :

1. **Messe de funérailles** comprenant :

- Accueil
- Liturgie de la Parole
- Liturgie eucharistique
- Rite du dernier adieu
- Chants, orgue



OU

2. Célébration des funérailles avec **liturgie de la Parole** (sans messe et sans communion eucharistique) comprenant entre autres :

- L'accueil
- Texte de la Parole de Dieu
- Homélie ou commentaire
- Rite du dernier adieu

Message au nom de la famille :

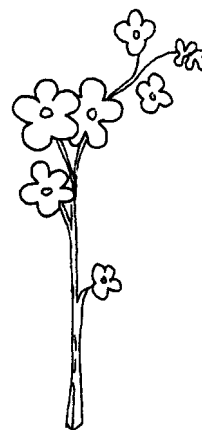
Il est fréquent qu'une personne souhaite communiquer un message au nom de la famille lors des funérailles à l'église. Le début de la célébration est un moment très approprié pour le faire. Il s'agit d'une présentation de la personne défunte à partir de : ses qualités, sa vie de foi, sa façon d'être heureuse et de rendre les autres heureux, ses talents, son travail, ses intérêts, son courage dans la maladie.

Il est toujours pertinent de rédiger son message et de le présenter à l'avance, si c'est possible, au prêtre qui présidera ou à la personne qui animera la célébration. Une belle façon de contribuer à l'unité de la célébration et à présenter à l'assemblée le défunt pour mieux le confier à Dieu durant les prières qui suivront.

Pourquoi des funérailles à l'église?

- C'est le lieu où la communauté chrétienne se rassemble pour se nourrir de la Parole de Dieu et du Pain de vie.
- On y célèbre le baptême où Dieu nous accueille dans son peuple.
- C'est là que la personne défunte a vécu des étapes importantes de sa vie.

Pour ces raisons, l'église est le lieu habituel des funérailles chrétiennes.



B. AU SALON FUNÉRAIRE

Deux formes de célébrations possibles :

1. Célébration de la Parole présidée par un prêtre ou animée par une personne mandatée par la paroisse ou la zone pastorale. (sans distribution de la communion).

Cette célébration comporte entre autres :

- Un texte biblique, une homélie (si un prêtre préside) ou un commentaire de la Parole (si l'animation est faite par une personne laïque)
- La prière universelle
- Des rites d'ouverture et de conclusion



2. Célébration non-religieuse

Parfois une famille opte pour des rites funéraires non religieux. Cette cérémonie ne peut être animée par un prêtre.

Si nécessaire il s'agit pour la famille de consulter les responsables du salon funéraire qui pourront peut-être leur proposer une personne apte à offrir ce service.

C. AUTRES DIRECTIVES DIOCÉSAINES EN LIEN AVEC LES FUNÉRAILLES

a) Pas de funérailles le dimanche, à Noël, au Jour de l'An : pendant le Triduum pascal, des funérailles sans eucharistie.

b) Chants religieux durant la célébration.

c) Possibilité pour une prière au cimetière ou au columbarium, surtout en l'absence d'exposition ou de célébration. Convenir avec le prêtre de la paroisse.

d) À chaque année autour du 2 novembre, une invitation est lancée aux familles endeuillées à une célébration en mémoire de leurs défunts.

e) Disposition des cendres des défunts :

- Il importe de veiller à ce que l'urne funéraire reçoive les mêmes marques de respect que le cercueil. En vertu du respect dû à la personne humaine et sa condition corporelle, il convient que les cendres soient déposées intégralement dans un lieu public (cimetière ou columbarium). La pratique de distribuer les cendres d'un défunt entre les membres de la famille ou à différents endroits ne respecte pas l'intégrité de la personne humaine et la foi de l'Église.

Aussi, il nous paraît inconvenant que les cendres :

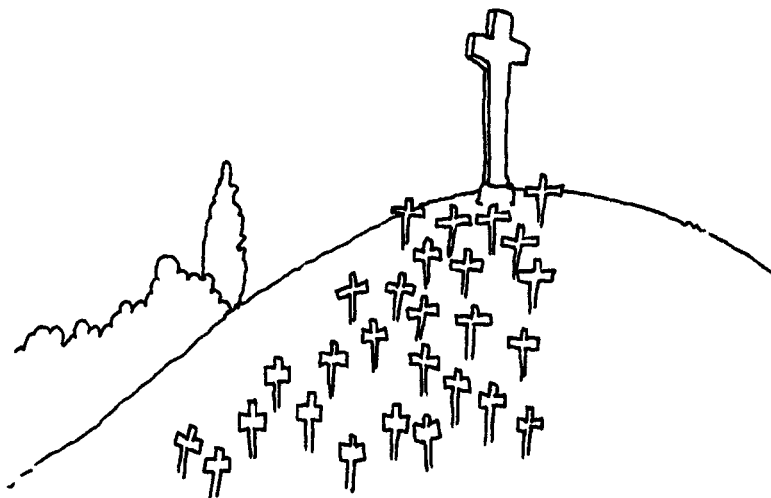
- soient jetées à l'eau,
- dispersées à tout vent,
- conservées dans un lieu privé dont la propriété et l'usage peuvent changer.

Toutes ces mesures mises en place dans notre Église catholique n'ont qu'un but : aider les familles à célébrer la liturgie de l'espérance et de la foi en la résurrection des morts. En un mot accueillir avec empathie les familles endeuillées et en tant que peuple de Dieu vivre avec elles le sens chrétien des funérailles.

La mort

c'est une lampe qui s'éteint...

parce que le jour se lève.



Funérailles dans les paroisses catholiques du diocèse d'Edmundston



« Naître et mourir font partie de notre chemin de vie. Mais la mort de toute personne demeure une étape mystérieuse de la vie. »

Votre paroisse désire vous accompagner dans cet événement douloureux en vous aidant à célébrer la mort dans l'espérance chrétienne.

Lors d'un décès :

D'abord se rendre à l'entreprise funéraire et choisir le type de célébration. Puis contacter la paroisse pour fixer la date et l'heure des funérailles.